



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan

**Réunion du Comité de Pilotage
25 septembre 2023 à 17 h 15**

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- Point d'actualité / informations
- conventions financières à conclure pour la poursuite du projet
- Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage
- Périmètre de requestionnement de la phase 2

Pièces jointes :

- Diaporama présenté
- liste des participants

M. Pierre-André DURAND, Préfet de région, accueille les participants et les remercie de leur présence à cette nouvelle réunion du Comité de Pilotage, Il rappelle que la précédente réunion s'est tenue le 29 septembre 2022, soit il y a presque un an, et que depuis, un jalon important a été franchi, avec la déclaration d'utilité publique de la phase 1 du projet, prononcée par décret en Conseil d'État du 16 février 2023.

Il souligne que si on peut se féliciter collectivement de cette avancée, la vigilance s'impose sur les mesures à prendre à court terme, avant la fin de l'année, afin de tenir les échéances prévues pour le projet, à savoir : début des travaux en 2029 et mise en service en 2034 pour la phase 1, début des travaux en 2034 et mise en service en 2039 pour la phase 2.

Le préfet indique avoir pris bonne note de la forte attente des acteurs du territoire sur la tenue de ces échéances.

Les actions suivantes sont à mener à bien avant la fin de l'année :

- la signature des conventions de financement, permettant la poursuite des acquisitions foncières (pour les deux phases) et des études (pour les deux phases). Cette signature conditionne en effet la poursuite du projet par SNCF Réseau. Mais elle importe aussi pour le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'Europe, qui sera à effectuer en janvier 2024.

Le préfet appelle l'attention de l'ensemble des partenaires sur le fait que cet appel à projets de l'Europe sera le dernier avant 2027, et qu'il faut donc s'attendre à ce qu'il soit tout particulièrement concurrentiel. La maturité des projets sera donc examinée avec attention et la disponibilité des conventions signées permettra de conforter la candidature. L'objectif est aussi d'obtenir le meilleur taux de subvention possible (un taux maximum de 50 % peut être obtenu sur le montant des études), afin de limiter le reste à charge pour les partenaires financiers ;

- le choix d'organisation de la maîtrise d'ouvrage est également à opérer d'ici la fin de l'année, afin de ne pas retarder la poursuite des études nécessaires aux demandes d'autorisations environnementales et au démarrage des travaux et la passation, par SNCF Réseau, des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Passée la fin de l'année, tout retard dans cette décision impliquerait un retard dans les échéances de démarrage des travaux

- enfin, les organes de la société de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (SLNMP) doivent être mis en place, afin notamment de permettre la signature des conventions de la phase 1.

Une mobilisation de chacun des partenaires qui sont tous représentés à la réunion du comité de pilotage est donc à prévoir durant les 12 semaines utiles à venir d'ici la fin de l'année.

M. Jean-Luc Gibelin, Vice-Président du conseil régional Occitanie chargé des mobilités, excuse l'absence de Mme Carole Delga, présidente du conseil régional, qui l'a chargé de la représenter.

Il confirme l'engagement fort de la présidente et des services sur l'ensemble des points évoqués par le préfet coordonnateur. Les services du conseil régional ont d'ailleurs déjà eu plusieurs échanges techniques avec SNCF Réseau, sur la question de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Au plan financier, le conseil régional participera aux réunions des corridors européens qui se tiendront en novembre prochain à Bruxelles, afin de défendre le projet LNMP. Il indique d'ailleurs, dans le même sens, que la coordonnatrice du corridor méditerranéen (Mme Iveta Radicova) sera associée aux prochaines réunions de la SLNMP, comme cela se pratique pour le projet GPSO.

Il indique enfin que la présidente a donné son accord pour la mise à disposition à mi-temps d'un cadre afin de mettre en place, à échéance de fin octobre-début novembre, une équipe de la SLNMP.

Mme Catherine TREVET, directrice régionale Occitanie de SNCF Réseaux rappelle que lors du précédent appel à projets de l'Europe, une subvention de 6 M€ a pu être obtenue pour les études en cours, soit un taux nominal de 50 %, qui constitue, avec la DUP de la phase 1, deux succès dont on peut se féliciter.

Elle confirme la nécessité de conclure, avant la fin de l'année 2023, les conventions de financement attendues pour la poursuite du projet.

M. Stéphane LUBRANO, directeur de la mission LNMP à SNCF Réseau présente le diaporama.

Il détaille les besoins rendant nécessaires les conventions de financement évoquées.

- une première convention (à signer par la SLNMP) doit permettre de réaliser les études d'avant-projet des raccordements de la ligne nouvelle de la phase 1 (pour 30,09 M€) ;
- une seconde convention (à signer par les différentes collectivités partenaires, la SLNMP n'étant pas compétente à ce jour pour la phase 2) est nécessaire pour mener à bien, sur la période 2023-2027, l'intégralité du processus de re-questionnement des fonctionnalités jusqu'à la décision ministérielle nécessaire sur la phase 2 ;
- deux conventions sont nécessaires pour poursuivre les acquisitions foncières répondant à l'obligation d'instruire les mises en demeure d'acquérir déposées depuis début 2023 ainsi que celles attendues à brève échéance mais également à la nécessité de constituer dès à présent des réserves foncières pour les mesures compensatoires (18 M€ pour la phase 1 et 12 M€ pour la phase 2 – la première est à signer par la SLNMP, la seconde par les différentes collectivités partenaires)

S'agissant de la maîtrise d'ouvrage, il expose les conclusions des analyses menées par SNCF Réseau, qui ont porté sur une comparaison de 4 scénarios (allotissement classique « loi maîtrise d'ouvrage publique », conception réalisation, marché global de performance et marché de partenariat)

Dans le contexte particulier de la phase 1 de LNMP (linéaire de 52 km, proximité du contournement de Nîmes Montpellier exploité dans le cadre d'un marché arrivant à échéance en 2037) l'analyse de SNCF Réseaux conclut à une préférence pour le schéma de conception-réalisation, en soulignant que le choix est à effectuer avant la fin de l'année 2023 afin de ne pas retarder l'échéance de démarrage des travaux en 2029.

Enfin, sur le périmètre de re-questionnement de la phase 2, M. Lubrano expose qu'il est prévu de réexaminer, afin de répondre à une attente des collectivités partenaires, la mixité de la ligne prévue en phase 2 ainsi que le positionnement de la gare de Béziers, avec l'alternative desserte par la gare existante du centre-ville avec un raccordement à l'ouest de Beziers sur la commune de Nissan

S'agissant de la mixité de la ligne en phase 2, la démarche s'appuiera sur les études déjà réalisées en 2012 et 2014, en les actualisant et prendra également en compte une solution « tunnel dans les Corbières ».

La vulnérabilité aux aléas climatiques de la ligne classique sera également étudiée.

M. le Préfet de région invite les participants à réagir sur les différents points abordés.

M. Jean-Luc GIBELIN appelle l'attention sur la nécessité de veiller au respect des échéances envisagées pour la concertation sur la phase 2, qui devrait idéalement se dérouler en 2024 et au plus tard au 1^{er} trimestre 2025, de façon à éviter toute interférence avec la période des élections municipales.

M. le Préfet de région indique que le schéma de conception sans maintenance est l'option qui permet le mieux de respecter les échéances et semble l'option à privilégier. Il insiste sur le calendrier des conventions financières à signer d'ici fin 2023.

M. Jean-Luc GIBELIN indique également être en accord avec les propos de M le Préfet de région sur la stratégie de MOA proposée par SNCF Réseau, à savoir Conception Réalisation, précisant que le sujet sera présenté et discuté lors du prochain CA de la SLNMP.

M. Hervé BARO, Vice-Président du conseil départemental de l'Aude, indique que si la signature des conventions n'entraînera pas de décaissements en 2023, elle constituera néanmoins un engagement, pour laquelle il souhaite disposer d'une visibilité sur les échéances. De la même manière, il souhaite avoir un point d'étape sur les acquisitions foncières réalisées.

Il partage le souci exprimé par M Gibelin quant au calendrier de concertation.

Il indique partager les propositions présentées par SNCF Réseau sur le questionnement de la phase 2, mais s'interroge sur l'absence de réexamen de l'implantation de la gare nouvelle de Narbonne.

M. Michel RaMONDOU demande s'il est prévu de regarder l'option de gare nouvelle à Nissan. Il confirme que sa collectivité a bien inscrit le sujet des conventions financières à une prochaine assemblée délibérante.

M. Pierre-Luc LAUZE, indique que les élus du Grand Narbonne sont favorables au maintien de la gare là où le projet actuel le prévoit. Il confirme également que sa collectivité a bien inscrit le sujet des conventions financières à une prochaine assemblée délibérante.

M. Lubrano indique que des comités fonciers sont réunis régulièrement, et se tient à disposition pour tenir une réunion bilatérale sur l'Aude.

Concernant la gare de Narbonne, le choix d'implantation de la gare est fortement contraint au plan technique (basse plaine de l'Aude, site d'Orano avec un plan de prévention des risques technologiques). Ainsi, en cas de modification du site d'implantation de la gare de Narbonne, la seule alternative serait le site de Nissan. Il confirme néanmoins que ce sujet sera bien examiné lors de la poursuite des études.

Il souligne qu'à ce jour, aucune décision formelle n'est encore intervenue concernant les gares de Béziers et de Narbonne.

M. le Préfet de région rassure les élus ; le temps des études et le temps des décisions seront bien distincts. Les études sont là pour bien assurer les décisions, en veillant au calendrier.

M. Jean-Guy MAJOUREL, Premier Vice-Président de Sète Agglopolie Méditerranée rappelle la sensibilité de son territoire au projet. Il se réjouit de l'aboutissement d'un financement via une taxe additionnelle à la taxe de séjour, et souhaite avoir de la visibilité sur la commission financière de la SLNMP.

Mme Hermeline MALHERBE, Présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales souligne que même si des points sont à réexaminer concernant la phase 2, l'aboutissement de cette seconde partie du projet est fortement attendue, et que les études complémentaires ne doivent pas conduire à retarder le calendrier de mise en service. Elle souhaite que les travaux des deux phases s'enchaînent.

Elle indique que sa collectivité a bien prévu de délibérer sur les conventions financières, le 5 octobre prochain.

S'agissant de la maîtrise d'ouvrage, elle indique prévoir un échange en assemblée sur le sujet, et souhaite qu'un échange au sein du conseil d'administration de la SLNMP soit prévu.

Le Préfet rappelle que sur le sujet de la maîtrise d'ouvrage, aucune délibération n'est attendue de la part des collectivités : en effet, la décision à prendre relève du seul conseil d'administration de la SNCF.

Mme Catherine TREVET confirme, en soulignant que SNCF sera bien évidemment particulièrement à l'écoute des orientations du territoire sur le sujet, compte tenu des modalités de financement du projet.

Mme Hermeline MALHERBE indique qu'elle n'avait pas demandé que le sujet soit mis en débat, simplement qu'il soit partagé. Elle estime ne pas avoir les compétences techniques pour challenger les choix de SNCF Réseau. Elle fait d'ailleurs confiance à SNCF Réseau pour choisir ce qui convient le mieux.

M. Jean-Luc GIBELIN précise que la présentation de SNCF Réseau met les collectivités au même niveau. Le conseil d'administration de la SLNMP en discutera. Par ailleurs les commissions de la SLNMP seront bien mises en place.

M. Jean-Charles MORICONI, Vice-Président délégué aux mobilités de Perpignan Méditerranée Métropole remercie de la qualité des interventions. Il partage les préoccupations exprimées par le conseil départemental des Pyrénées Orientales sur le respect des échéances attendues pour la concrétisation de la phase 2. Il indique que sa collectivité a prévu de délibérer sur les conventions le 23 octobre. Il confirme que le président Robert Vila est très attentif au respect du calendrier comme au respect du plan de financement, et partage la demande du conseil départemental de l'Aude sur la chronique à venir des décaissements.

Le Préfet conclut la réunion en demandant aux fonctionnaires représentant les collectivités pour lesquelles aucun élu n'a pu être présent de bien faire remonter les échanges et la nécessité de veiller aux échéances de fin d'année, pour la signature des conventions et le choix de la maîtrise d'ouvrage. Il indique qu'un courrier sera adressé, en début de semaine prochaine, à chacune des collectivités pour en rappeler les enjeux.

Le préfet de la région Occitanie,



Pierre-André DURAND

pour la présidente de la région Occitanie,
le vice-président,



Jean-Luc GIBELIN

